

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret n° 2005-04 du 18 janvier 2005 portant nomination du Président Directeur Général de la Société Nationale des Pétroles du Congo.

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution;

Vu la loi n° 1-98 du 23 avril 1998 portant création de la société nationale des pétroles du Congo;

Vu le décret n° 98-454 du 08 décembre 1998 portant approbation des statuts de la société nationale des pétroles du Congo;

Vu le décret n° 98-472 du 31 décembre 1998 portant nomination des membres du Conseil d'administration de la société nationale des pétroles du Congo;

Vu le décret n° 2005-02 du 07 janvier 2005, portant nomination des membres du Gouvernement;

En Conseil des ministres.

DECRETE :

Article premier : M. (**Denis Auguste Marie**) **GOKANA**, représentant du Président de la République au Conseil d'administration de la société nationale des pétroles du Congo, est nommé Président Directeur générale de cette société.

Article 2 : le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions de M. (**Denis Auguste Marie**) **GOKANA** sera enregistré, publié au journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 18 janvier 2005

Par le Président de la République,

Denis SASSOU NGUESSO

Le ministre d'Etat,
ministre des hydrocarbures,

Jean Baptiste TATI-LOUTARD